

Guide pratique conservatoire d'arbres fruitiers

Tests virologiques et élimination des virus et phytoplasmes des espèces fruitières

Version: 02 juin 2023

1. But

Les pépinières doivent disposer de rameaux-greffons sains et testés provenant du conservatoire d'arbres fruitiers Agroscope (avec toutes les variétés d'importance économique en Suisse). La certification présente un atout considérable, car en plus des environ 40 virus et des phytoplasmes, les agents pathogènes nuisant à la qualité peuvent également être contrôlés. La base du succès de l'arboriculture suisse est ainsi posée. Ce guide pratique décrit la procédure de test et d'épuration des virus et phytoplasmes, ainsi que l'incorporation de variétés fruitières dans le conservatoire, ou de leur élimination.

2. Principe

Le conservatoire d'Agroscope sert à la création et à la production de rameaux-greffons sains, authentiques et certifiés pour les espèces fruitières. Les rameaux-greffons sont le matériel de base pour des arbres fruitiers certifiés. Ne sont admis dans le conservatoire que des variétés exemptes de virus et phytoplasmes selon les normes de l'OEPP, et qui sont considérées par le groupe des variétés Jardin Suisse/FUS/Agroscope comme importantes pour l'arboriculture suisse.

Le groupe de recherche Service phytosanitaire d'Agroscope (SPA) à Wädenswil se charge des contrôles virologiques, des phytoplasmes ainsi que de la maintenance du conservatoire.

Les plants pour le conservatoire, et si besoin pour l'élimination des virus et phytoplasmes, sont greffés avec le matériel de multiplication fourni par le responsable des variétés. Les plants du conservatoire ainsi que les rameaux-greffons produits sont la propriété d'Agroscope, tandis que les droits d'obtenteur appartiennent au responsable de la variété (demandeur, détenteur de la variété, concédant de licence, coordinateur PAN-RPGAA ou répondant de la variété).

Depuis 2007, l'authentification variétale est effectuée au moyen d'une méthode biomoléculaire déterminant le génotype. Depuis 2015, le responsable de la variété décide quelles plantes cultivées dans le conservatoire suivront des tests d'identification variétale en pomologie. La période de la première livraison des rameaux-greffons initiaux est également déterminée par le responsable de la variété, ce qui implique l'attente des résultats de l'identification variétale ou non (voir les indications de «Demande pour l'introduction d'une variété de fruits dans le conservatoire»).

La base légale est fournie par l'ordonnance du DEFR du 11 juin 1999 sur la production et la mise en circulation du matériel de multiplication et des plants d'espèces fruitières (ordonnance du DEFR sur les plantes fruitières, RS 916.151.2).

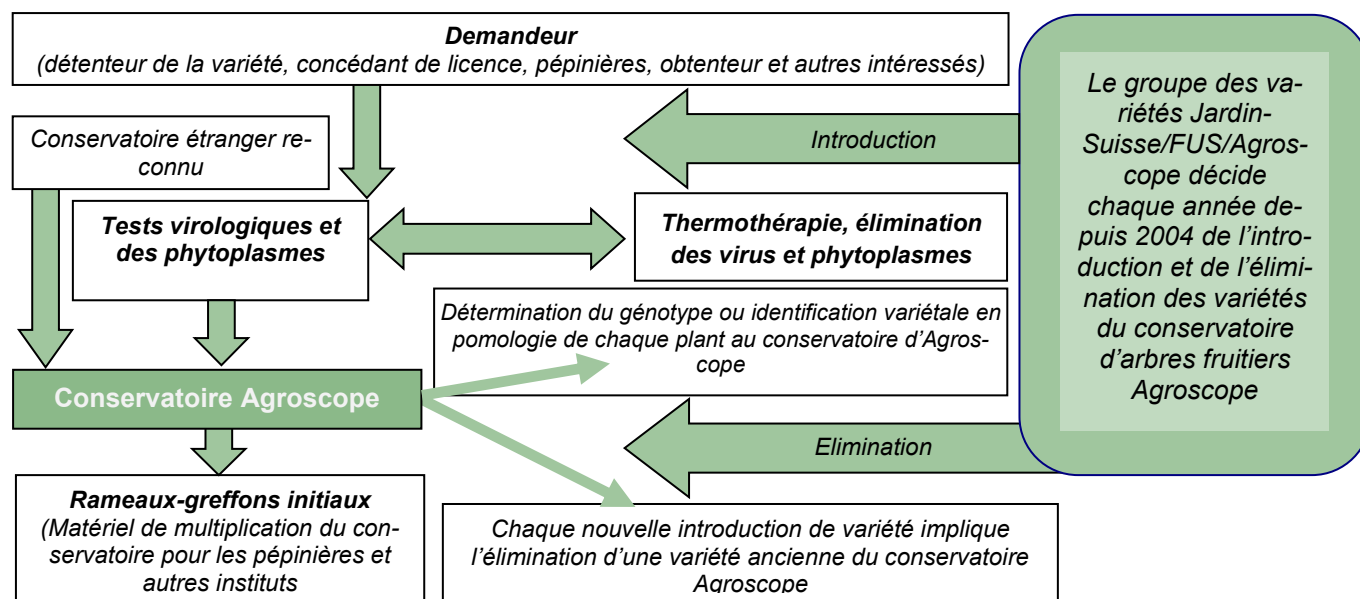
En ce qui concerne les pépinières, la certification est un apport facultatif aux exigences minimales requises qu'est le passeport phytosanitaire.

3. Protection des variétés et des marques

Agroscope se conforme au droit privé de protection des obtentions végétales et des marques. La livraison des rameaux-greffons initiaux de variétés protégées et de numéros de sélection (futurs variétés) n'est effectuée qu'après confirmation écrite du responsable de la variété, aussi pour les variétés dont les frais d'emplacement sont acquittés (selon la Liste de prix: conservatoire et virologie pour arbres fruitiers). Le responsable des variétés certifie respecter les législations nationales et internationales concernant les obtentions végétales.



4. Schéma de la procédure



5. Groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope

Le/la responsable du conservatoire d'arbres fruitiers Agroscope (adresse sur l'annexe 1) est la personne de contact pour les demandes au groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope. Le/la responsable gère également l'administration ainsi que la présidence des séances.

Le groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope est constitué comme suit:

- minimum un représentant de JardinSuisse et de la FUS, qui représentent les intérêts des pépinières. Trois représentants au total
- trois représentants d'Agroscope, qui défendent les intérêts de la sélection des fruits à pépins et à noyau et de la protection des obtentions
- d'un(e) administrateur(trice)/coordinateur(trice), responsable du conservatoire d'arbres fruitiers Agroscope

Les adresses des membres du groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope figurent dans l'annexe 1.

Le groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope décide chaque année depuis l'automne 2014 de l'introduction de variétés fruitières dans le conservatoire selon les ressources disponibles. Il décide aussi de l'élimination de variétés fruitières du conservatoire et prend en considération les réflexions de la commission technique d'examen des variétés fruitières. De plus, la commission technique d'examen des variétés fruitières sera informée des nouvelles introductions et éliminations. Le groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope siège une fois par an, le premier lundi de décembre.

6. Capacités du conservatoire d'Agroscope:

- | | |
|---|---------------------|
| - variétés économiques | max. 140 variétés |
| - nouvelles variétés (numéros de sélection) | max. 60 variétés |
| - anciennes variétés (variétés PAN-RPGAA) | max. 50 variétés |
| - variétés privées | max. 5 variétés |
| - Total | 255 variétés |

7. Introduction aux tests virologiques et des phytoplasmes par Agroscope

Les tests virologiques et des phytoplasmes durent 3 ans pour les fruits à pépins et 2 ans pour les fruits à noyau. Agroscope peut entreprendre chaque année au maximum 10 nouvelles procédures de tests pour les fruits à pépins ou 10 pour d'abricots, de cerises ou de prunes.

Les plantes à tester sont mises en place pour 2 ou 3 ans dans la serre Asanit pour les candidats à la certification. Le conservatoire n'admet que des variétés chez lesquelles l'absence de virus et phytoplasmes a été démontrée, selon les normes de l'OEPP.

Afin de contrôler les viroses sur fruits, les variétés sont testées et analysées sur 3 récoltes. 6 à 8 ans supplémentaires sont nécessaires à la réalisation des tests.

Agroscope reconnaît les résultats de tests virologiques et des phytoplasmes établis par quelques institutions étrangères. Les variétés provenant d'institutions reconnues, avec le statut «rameaux-greffons initiaux» attesté par écrit, peuvent être admises directement dans le conservatoire.

Les coûts des tests virologiques et des phytoplasmes, et si besoin de leur élimination, les coûts d'emplacement ainsi que les coûts d'identification variétale figurent sur la «Liste de prix: conservatoire et virologie pour arbres fruitiers». Si une variété est admise au conservatoire par le groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope, les tests virologiques et des phytoplasmes ainsi que l'emplacement avec répétition périodique des tests au conservatoire sont gratuits.

Tous les coûts supplémentaires sont à la charge du responsable de la variété.

8. Introduction de variétés fruitières au conservatoire d'Agroscope

Le responsable de la variété (demandeur, détenteur de la variété, concédant de licence, pépinières, obtenteurs et autres intéressés) transmet au SPA la demande d'introduction de la variété ou numéro de sélection dans le conservatoire jusqu'au 15 novembre à l'aide du formulaire «Demande pour l'introduction d'une variété de fruits dans le conservatoire». Le formulaire de demande peut être téléchargé sur www.conservatoire.agroscope.ch.

Le groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope décide chaque année jusqu'à mi-décembre de l'introduction de variétés fruitières dans le conservatoire. Les variétés présentant une importance pour la Suisse y sont admises. Les rameaux-greffons pour l'introduction sont fournis et livrés à Agroscope par le demandeur de la variété ou son représentant.

En règle générale, toute nouvelle introduction implique l'élimination d'une variété déjà représentée dans le conservatoire.

9. Commande et livraison de matériel de multiplication initial

Les commandes sont à effectuer avant le 31 janvier au moyen du formulaire «Liste de commande et bulletin de livraison pour du matériel initial du conservatoire d'arbres fruitiers». Sous réserve, les rameaux-greffons peuvent exceptionnellement être commandés et retirés en été.

Les rameaux-greffons sont livrés à mi-février ou dans la mesure du possible selon les indications du client.

D'autres informations concernant la garantie et la responsabilité sont disponibles sur «Conditions générales de vente et de livraison Matériel de multiplication initial».

Annexe 1 – Adresses

Le/la responsable du conservatoire d'arbres fruitiers Agroscope est le référent pour les demandes auprès du groupe des variétés Jardin-Suisse/FUS/Agroscope, ainsi que pour l'administration et la direction du groupe des variétés.

Agroscope
Service phytosanitaire SPA
Beatrix Buchmann
Müller-Thurgau-Strasse 29
8820 Wädenswil

Tél. 058 460 62 98 Mobile: 079 592 84 76
E-mail: beatrix.buchmann@agroscope.admin.ch

Représentant de JardinSuisse (JS) et de la Fruit-Union Suisse (FUS) au sein du groupe des variétés

Erich Dickenmann AG Baumschulen und Obstkulturen Erich Dickenmann Bächistrasse 1 8566 Ellighausen Tél. 071 697 01 71 Fax: 071 697 01 74 E-mail: erich.dickenmann@dickenmann-ag.ch	(JS)
Baumschule/Gartenbau Toni Suter Segelhofstrasse 36f 5405 Baden-Dättwil Tél. 056 493 12 12 Fax: 056 493 16 12 E-mail: info@tonisuter.ch	(JS/FUS)
Lehner Obstbau/Baumschule Beat Lehner Ringstrasse 8 8552 Felben-Wellhausen Tél. 052 765 28 63 Fax: 052 770 13 93 E-mail: info@lehner-baumschulen.ch	(FUS)

Impressum

Editeur	Agroscope Müller-Thurgau-Strasse 29 8820 Wädenswil Fax: 058 460 63 41 www.conservatoire.agroscope.ch
Auteurs	Markus Bünter, Agroscope Beatrix Buchmann Agroscope
Conseils de	Secteur Droit et procédures OFAG
Approuvé par	Groupe des variétés JardinSuisse/FUS/Agroscope
Copyright:	© Agroscope 2023

Représentant d'Agroscope et de la commission technique de la protection des obtentions au sein du groupe des variétés

Agroscope Sélection fruits à pépins Simone Bühlmann-Schütz Müller-Thurgau-Strasse 29 8820 Wädenswil Tél. 058 460 61 90 E-mail: simone.buehlmann-schuetz@agroscope.admin.ch
Agroscope Evaluation variétale des fruits à pépins et commission technique Samuel Cia Müller-Thurgau-Strasse 29 8820 Wädenswil Tél. 058 481 30 08 E-mail: samuel.cia@agroscope.admin.ch
Agroscope Evaluation variétale des fruits à noyau Moritz Köhle Müller-Thurgau-Strasse 29 8820 Wädenswil Tél. 058 462 69 27 E-Mail: moritz.koehle@agroscope.admin.ch
■ Statut visiteur ■ Office fédéral de l'agriculture Hanspeter Kreis GRT Schwarzenburgstrasse 165 3003 Bern Tél. 058 465 13 36 Mobile: 079 357 84 58 E-mail: hanspeter.kreis@blw.admin.ch
Landwirtschaftliches Zentrum SG Fachstelle Obstbau, Richard Hollenstein Mattenweg 11 9230 Flawil12 Tel. 058 228 25 76 Mobile: 079 324 12 08 E-Mail: richard.hollenstein@sg.ch